

Enjeux

- Prévention d'une inhalation pulmonaire au décours d'une anesthésie générale (syndrome de Mendelson)
- Prise en compte du confort maternel

Pendant le travail obstétrical

- (Seuls) les liquides clairs* sont autorisés en quantités modérées
- Pour les femmes présentant un travail eutocique, non compliqué, avec ou sans anesthésie péridurale
- Et
- En l'absence de facteurs de risque spécifiques d'inhalation (obésité sévère IMC \geq 35, diabète traité par insuline, critères d'intubation difficile...)
- Pas d'alimentation solide pendant le travail

*Liquides « clairs » = eau, infusions, thé /café sans lait sucré ou non, boissons gazeuses ou non, jus de fruit sans pulpe (ex raisins, pommes, ...), boissons isotoniques pour sportif

Liquides « non clairs » : chocolat, lait, jus de fruit avec pulpe (orange....)

Avant une césarienne programmée

Jeûne pour les solides et les liquides 6 heures minimum avant la réalisation de la césarienne quelle que soit la technique anesthésique envisagée

Référentiel issu de la commission des anesthésistes – mise à jour du document précédent de 2012 (suite recommandations HAS décembre 2017 « Accouchement normal : accompagnement de la physiologie et interventions médicales » partie « bien être de la femme hydratation alimentation pendant le travail «)